



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

# AVIS PUBLIC

## Règlement numéro 477/2024 de la taxation 2024

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2024, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement no 477/2024 pour la taxation 2024.

Ledit règlement est pour fixer les différents taux de taxes et coûts des services pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perception.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 14e jour de février 2024.

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

## Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA TAXATION 2024** aux endroits prévus à cette fin le 14 février 2024 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi.

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-trésorière